

# PROJET MISTRAL

Développement de la production d'acier  
décarboné sur le site Marcegaglia Fos-sur-Mer



5  
FICHES

■ Les enjeux  
de préservation  
de la zone humide

Marcegaglia est vigilant à la limitation de la consommation foncière du projet afin de limiter l'artificialisation des sols. C'est en ce sens que le projet Mistral a été pensé au maximum dans le périmètre d'exploitation actuel de l'usine historique.

Le site étudié pour le projet est sur une ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type II<sup>1</sup>. Des inventaires faunistiques et floristiques sont en cours pour quatre saisons sur la zone d'emprise des futurs casiers de stockages de déchets non dangereux, ainsi que sur l'ensemble des zones concernées par le projet.

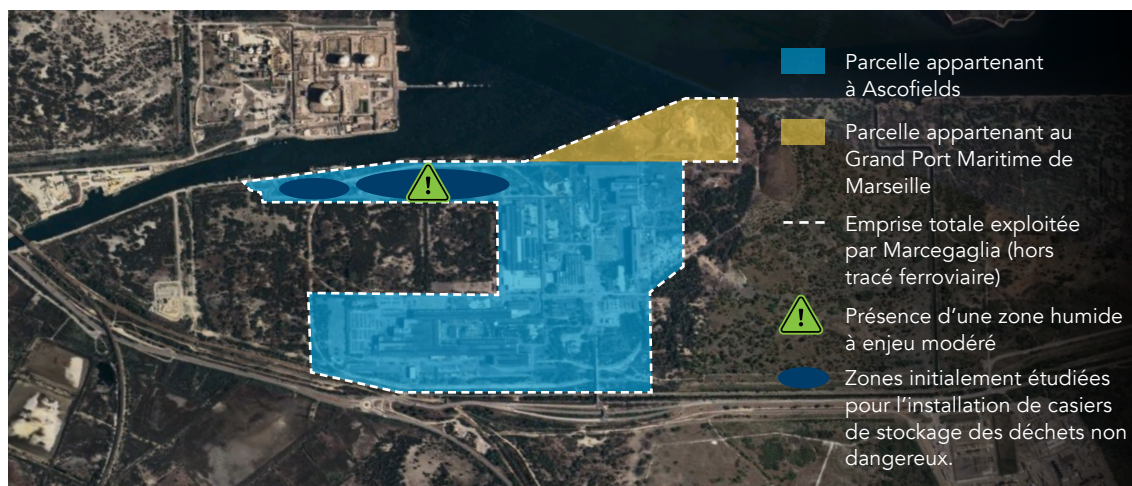
Les résultats sont attendus pour septembre 2025.

## Zoom sur la séquence « ERC »

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

L'ordre de cette séquence traduit une hiérarchie : l'évitement est à favoriser comme étant la seule opportunité qui garantisse la non-atteinte à l'environnement considéré. La compensation n'intervient qu'en dernier recours, quand les impacts n'ont pu être ni évités, ni réduits suffisamment<sup>2</sup>.

Les premières constatations du compte-rendu de l'inventaire faune-flore/habitats indiquent la présence d'une zone humide à enjeu modéré sur l'emprise du site. Le positionnement des casiers de stockage des déchets non dangereux était initialement projeté sur cet emplacement.



1. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours.

Source → [www.inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation](http://www.inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation)

2. Source de cette définition : Éviter, réduire, compenser » (ERC) : en quoi consiste cette démarche ? - notre-environnement



Marcegaglia a donc fait le choix d'étudier une alternative à cet emplacement afin d'éviter les impacts sur cette zone, en cohérence avec la démarche Eviter, Réduire, Compenser.

Cette mesure d'évitement permet par ailleurs de maintenir un couloir de biodiversité avec une zone préservée sur le terrain voisin du projet Neocarb porté par Elyse Energy.

